



Conseil de sécurité

Distr. générale
23 juillet 2008
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la situation en Abkhazie (Géorgie)

I. Introduction

1. Soumis en application de la résolution 1808 (2008) du 15 avril 2008, dans laquelle le Conseil de sécurité a décidé de proroger le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) jusqu'au 15 octobre 2008, le présent rapport fait le point de l'évolution de la situation depuis mon rapport du 2 avril 2008 (S/2008/219).

2. Mon Représentant spécial, Jean Arnault, a continué de diriger la Mission. Il était secondé par le Chef des observateurs militaires, le général de division Niaz Muhammad Khan Khattak (Pakistan). Au 14 juillet 2008, la MONUG comptait 130 observateurs militaires (dont 9 membres du personnel médical) et 15 policiers (voir annexe).

II. Processus politique

3. La MONUG a poursuivi ses efforts visant à prévenir une escalade des tensions dans la zone du conflit et à faciliter une reprise du dialogue entre les parties géorgienne et abkhaze, sur fond de détérioration considérable de la situation sur le terrain, à la fois sur le plan politique et en termes de sécurité. En particulier, le bombardement aveugle sur une place publique de Gali, qui a fait quatre morts, dont un membre de la MONUG, représente une escalade marquée de la violence.

4. Pour ce qui est de la stratégie globale de règlement du conflit, compte tenu de l'évolution de la dynamique résultant d'une divergence de vues de plus en plus marquée au sujet du processus de paix animé par l'ONU, ainsi que je l'ai indiqué dans mon rapport de janvier 2008 (S/2008/38), j'ai prié M. Bertrand Ramcharan de procéder à une évaluation de ce processus, notamment par le biais de consultations avec les parties et avec les principaux partenaires : j'ai l'intention de faire rapport au Conseil en temps voulu sur les résultats de cette évaluation.

5. Lors de mon séjour à Moscou les 8 et 9 avril 2008, j'ai examiné la situation en Géorgie avec les dirigeants de la Fédération de Russie. Pendant toute la période considérée, mon Représentant spécial a eu des contacts réguliers avec les deux parties et avec le Groupe des Amis du Secrétaire général, aussi bien à Tbilissi que dans leurs capitales respectives. La Mission a facilité les visites successives du



représentant principal des États-Unis d'Amérique dans le Groupe des Amis; de Javier Solana, Haut Représentant de l'Union européenne pour la politique étrangère et de sécurité commune; du principal représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord dans le Groupe des Amis; du Ministre des affaires étrangères du Danemark, Per Stig Møller; et du Ministre des affaires étrangères de l'Allemagne, Frank-Walter Steinmeier. Mon Représentant spécial a participé à une réunion de hauts représentants du Groupe des Amis, qui s'est tenue à Berlin le 30 juin.

6. Pendant la période considérée, les négociations n'ont pas repris. La partie abkhaze a continué à exiger le retrait des forces géorgiennes de la haute vallée de la Kodori et la signature d'un document sur la non-reprise des hostilités comme conditions préalables à la reprise des négociations avec la partie géorgienne. La partie géorgienne a centré son attention sur l'initiative de paix lancée le 28 mars par le Président Saakashvili (voir S/2008/219, par. 18). Elle en a développé les différents éléments, notamment l'aspect économique, cherchant à en informer la partie abkhaze et le faisant largement connaître à la communauté internationale. En même temps, le Gouvernement géorgien a continué à souligner la nécessité de modifier le format des négociations, notamment en donnant un rôle prééminent à l'Union européenne comme condition de tout progrès substantiel. La partie abkhaze restait opposée à toute modification.

7. Il y a eu deux réunions informelles entre des représentants géorgiens et abkhazes, les 12 et 13 mai à Soukhoumi et du 15 au 17 juin en Suède. Sans commenter les discussions qui ont eu lieu, les deux parties ont réaffirmé publiquement leur position sur les questions clefs.

8. Alors que les négociations entre les parties géorgienne et abkhaze sont restées dans une impasse, la combinaison de plusieurs faits nouveaux a créé une dynamique dangereuse dans la situation concernant l'Abkhazie (Géorgie). Le 16 avril, un mois après la décision de la Fédération de Russie de se dissocier des restrictions imposées à l'Abkhazie (Géorgie) par la Communauté d'États indépendants (CEI) (voir S/2008/219, par. 14), le Président de la Fédération de Russie a publié une instruction autorisant des relations directes avec les autorités de facto de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud dans divers domaines. La Fédération de Russie a déclaré que sa décision avait pour but d'aider les citoyens russes et la population locale, face à ce qu'elle appelait les visées agressives de la Géorgie.

9. La partie géorgienne a protesté vigoureusement contre ce qu'elle considérait comme une violation flagrante de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Géorgie, qui consistait à légitimer l'annexion de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud. Elle exigeait la révocation immédiate à la fois de la décision, prise en mars, de se dissocier des sanctions adoptées par la CEI en 1996 et de l'instruction publiée en avril. Elle a reçu l'appui sans équivoque de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et de l'Union européenne dans son opposition au décret du mois d'avril.

10. Le 29 avril, évoquant la possibilité d'une détérioration imminente du conflit entre l'Abkhazie et la Géorgie, la Fédération de Russie a renforcé la force de maintien de la paix de la CEI, composée de personnel russe, par un bataillon aéroporté de 525 hommes stationné dans la zone d'armement limité. La MONUG a entrepris des patrouilles régulières dans la zone de déploiement du bataillon. Fin mai, le Gouvernement de la Fédération de Russie, se référant à la décision présidentielle de fournir une assistance humanitaire à la partie abkhaze, a introduit

une unité militaire, chargée de remettre en état les chemins de fer au sud de Soukhoumi, à l'extérieur de la zone relevant de la responsabilité de la MONUG et de la force de maintien de la paix de la CEI.

11. La partie géorgienne a jugé ces deux mesures fondamentalement agressives, notamment à l'égard de la haute vallée de Kodori, et elle a exigé le retrait immédiat de forces russes supplémentaires, y compris de l'unité des chemins de fer, arguant que de telles mesures militaires confirmeraient que la Fédération de Russie était partie au conflit et ne pouvait donc intervenir comme médiateur ou comme agent de maintien de la paix. Elle a intensifié ses appels à une révision de la formule en proposant notamment que l'opération actuelle de maintien de la paix soit remplacée par une force de police mixte géorgienne-abkhaze qui serait supervisée et formée par l'Union européenne et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, sans exclure que la Fédération de Russie puisse jouer un rôle. En l'absence d'une modification substantielle de la formule, elle était prête à demander officiellement le retrait de la force de maintien de la paix de la CEI.

12. La partie abkhaze pour sa part a souligné que la force de maintien de la paix de la CEI avait été renforcée précisément en réponse à l'intention de la Géorgie d'opter pour une intervention militaire en avril-mai. Elle a réaffirmé son opposition à tout changement dans la formule de maintien de la paix, rappelant que le retrait des forces de maintien de la paix de la CEI entraînerait une reprise des hostilités. De plus, si le Gouvernement géorgien décidait de retirer son consentement à la présence de la force de maintien de la paix de la CEI, la partie abkhaze proposerait un accord de coopération militaire avec la Fédération de Russie pour que celle-ci maintienne sa présence militaire en Abkhazie.

13. Préoccupés par l'évolution négative du processus de paix entre la Géorgie et l'Abkhazie, les hauts représentants du Groupe des Amis se sont réunis à Berlin le 30 juin en présence de mon Représentant spécial pour examiner les moyens de prévenir une nouvelle dégradation de la situation, notamment par une reprise du processus de paix. Malheureusement, la période qui a suivi a vu une augmentation spectaculaire de la violence, notamment avec le bombardement aveugle d'espaces publics à Gagra, Soukhoumi et Gali du côté de la ligne de cessez-le-feu qui était sous contrôle abkhaze et des explosions survenues en bord de route du côté géorgien. Ces bombardements ont fait 4 morts, dont un membre du personnel de la MONUG, et 18 blessés, essentiellement des civils.

III. Évolution de la situation dans les zones relevant de la responsabilité de la Mission

14. Pendant la période considérée, la situation générale dans les zones relevant de la responsabilité de la Mission est restée tendue, une des sources de tension étant l'intensification des activités aériennes dans la zone du conflit. Le 5 avril, les observateurs militaires de la MONUG ont signalé deux avions de combat du type SU-25 survolant la partie de la zone du conflit sous contrôle abkhaze. Un compte rendu de violations du cessez-le-feu a été établi. Le 13 avril, la population locale a signalé le survol de la ligne de cessez-le-feu par deux avions de combat du type SU-25. Le 16 avril, la partie abkhaze a informé la MONUG que quelques minutes auparavant son radar avait détecté un aéronef survolant la ville de Gali; à peu près à la même heure, les observateurs militaires de la MONUG ont entendu le bruit d'un

avion à réaction volant à l'extrémité nord de la zone de sécurité. Le 20 avril, plusieurs témoins ont signalé la présence d'un avion à réaction (voir plus loin par. 17). Le 17 mai, on a vu deux avions de combat pénétrer dans la zone d'armement limité au-dessus de la zone d'entraînement de Senaki. De plus, la MONUG a été informée que le 3 avril, un avion de transport C-130 transportant une équipe d'inspection dans le cadre du Traité « Ciel ouvert » a longé la ligne de cessez-le-feu sans notification préalable de la MONUG ou de la force de maintien de la paix de la CEI, exposant ainsi l'équipe et l'équipage aux dangers de la zone du conflit.

15. La partie abkhaze dit avoir détecté, depuis août 2007, plusieurs survols du territoire sous contrôle abkhaze par des drones. La Mission a pu vérifier cinq vols de drones géorgiens au-dessus du territoire sous contrôle abkhaze, les 18 mars, 20 avril, 4 mai, 8 mai et 12 mai 2008. La partie abkhaze prétend avoir abattu au total sept drones géorgiens à ces dates. La Mission a pu déterminer que trois drones ont été abattus. Après avoir commencé par le nier, la partie géorgienne a reconnu avoir perdu trois drones au total.

16. Après une enquête de l'équipe d'enquête de la Mission au sujet du premier de ces incidents, survenu le 18 mars, la MONUG a informé le Ministère de la défense de la Géorgie de sa position, à savoir que de tels vols constituaient des violations du régime de cessez-le-feu et de séparation des forces. De fait, une mission de reconnaissance militaire doit être considérée comme une « action militaire » et contrevient donc aux dispositions du paragraphe 1 de l'Accord de Moscou, stipulant que « les parties respecteront scrupuleusement le cessez-le-feu sur terre, en mer et dans les airs et s'abstiendront de mener toute action militaire l'une contre l'autre ». La MONUG considère en outre que les mesures prises par les systèmes de défense aérienne – systèmes air-air ou systèmes basés au sol – contre les drones géorgiens au-dessus de la zone du conflit, fût-ce en position de défense, constituent des violations du régime de cessez-le-feu puisque l'Accord de Moscou interdit l'introduction et l'utilisation d'armes lourdes dans la zone du conflit.

17. Pour ce qui est du deuxième incident, survenu le 20 avril, sur la base des témoignages recueillis et de l'analyse des enregistrements effectués par la caméra et les radars placés à bord du drone qui ont été communiqués par la partie géorgienne, la Mission a conclu qu'il s'agissait d'enregistrements authentiques et, qu'en l'absence de preuves irréfutables du contraire, le drone a été abattu par un avion russe. La Mission a noté que l'application du régime de cessez-le-feu et de séparation des forces relevait de la responsabilité exclusive de la force de maintien de la paix de la CEI et qu'une intervention de tierces parties, en l'occurrence de la Fédération de Russie, était incompatible avec l'Accord de Moscou et contrevenait donc au régime de cessez-le-feu et de séparation des forces. La Mission a aussi réaffirmé que les vols de drones étaient une violation de l'Accord de Moscou. L'incident du 20 avril au cours duquel un drone géorgien a été abattu a été inscrit à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, le 23 avril et le 30 mai (voir S/PV.5874 et S/PV.5900).

Secteur de Gali

18. Pendant la période considérée, la situation est restée tendue dans le secteur de Gali, notamment à cause des incidents décrits ci-dessus, mais aussi à cause de la crainte générale concernant une reprise imminente des hostilités.

19. Le 29 avril, le Ministère des affaires étrangères de la Fédération de Russie a publié une déclaration officielle selon laquelle l'évolution de la situation dans la zone du conflit exigeait un renforcement des effectifs de la force de maintien de la paix de la CEI, qui resteraient en deçà du seuil de 3 000 soldats autorisé par le Conseil des chefs d'État de la CEI en août 1994. Le même jour, la force de maintien de la paix de la CEI a informé la MONUG en termes généraux d'une augmentation de ses effectifs.

20. En même temps, la MONUG a observé l'introduction de personnel et de matériel militaire dans la zone du conflit, qui s'est poursuivie jusqu'au 1^{er} mai. Conformément à son mandat, qui est d'observer les opérations de la force de maintien de la paix de la CEI, la Mission a demandé au commandant de celle-ci des précisions concernant cette augmentation. Elle a été informée que les forces supplémentaires comprenaient un bataillon aéroporté de 525 hommes, chargé d'accroître la surveillance de la zone d'armements limités dans les zones de Tkvarcheli et Otchamtchira ainsi que 20 hommes rattachés à des bataillons existants de la force de maintien de la paix de la CEI, déployés dans la région en dessous de Gali. La Mission a en outre obtenu l'assurance qu'aucun élément des nouvelles forces n'avait été déployé en dehors de la zone du conflit. Si la MONUG n'était pas en mesure de vérifier cette information au-delà de la zone relevant de sa responsabilité, ses observations sur le déploiement des forces dans la zone du conflit étaient compatibles avec l'information fournie par le commandant de la force de maintien de la paix de la CEI s'agissant du bataillon aéroporté, de son matériel et de ses opérations.

21. La partie géorgienne a déclaré que l'absence de notification préalable et l'introduction d'un bataillon aéroporté constituaient des violations flagrantes de plusieurs règlements de la CEI concernant le maintien de la paix et elle a exigé le retrait immédiat des forces nouvellement arrivées et de leur matériel (voir plus haut, par. 11).

22. Pendant la période considérée, la Mission a vu sa liberté de mouvement restreinte à plusieurs occasions. La milice de facto l'a initialement empêchée d'observer le camp du nouveau contingent de maintien de la paix de la CEI dans la zone d'armement limité. Les services de police abkhaze de facto ont empêché les patrouilles de la MONUG de pénétrer dans la partie nord de la zone d'armement limité. À deux reprises, la milice de facto a confisqué des appareils photographiques des patrouilles de la MONUG, qu'elle a restitués plus tard. Des résidents locaux non identifiés ont insulté les patrouilles dans la Zone d'armement limité et entravé leur liberté de mouvement à deux occasions. À l'extérieur de la zone du conflit, le personnel du Ministère de la défense de facto de l'Abkhazie a confisqué puis restitué un véhicule de l'ONU. La Mission ayant protesté contre de tels actes, les autorités de facto ont donné pour instructions aux chefs des services de police de facto de coopérer avec les patrouilles de la MONUG. Il n'y a pas eu d'incidents similaires depuis lors.

23. Pendant la période considérée, outre les violations de la liberté de mouvement de la Mission décrites ci-dessus, la MONUG a dressé un compte-rendu de violation aux autorités abkhazes de facto au sujet de la présence de véhicules militaires dans la zone de sécurité le 20 avril.

24. Le 21 mai, jour des élections parlementaires en Géorgie, la Mission a observé les mouvements de passage de la ligne de cessez-le-feu au pont de l'Inguri.

Contrairement à ce qui avait été dit à l'époque, la population locale a pu passer la ligne de cessez-le-feu. Toutefois, plusieurs bombes ayant explosé dans des lieux publics à Gagra et à Soukhoumi les 29 et 30 juin 2008, faisant 12 blessés, les autorités abkhazes de facto, qui tenaient les forces spéciales géorgiennes pour responsables de ces incidents, ont ordonné la fermeture de la ligne de cessez-le-feu à compter du 1^{er} juillet. Le Gouvernement géorgien a dénié toute participation dans ces incidents et a protesté contre les restrictions à la liberté de mouvement des résidents de Gali, en particulier des élèves qui devaient passer des examens du côté de la ligne de cessez-le-feu sous le contrôle de la Géorgie.

25. L'incident le plus grave observé depuis plusieurs années dans la zone relevant de la responsabilité de la MONUG a eu lieu tard dans la soirée du 6 juillet : une explosion dans un café de Gali près du quartier général du secteur de la MONUG a fait quatre morts et six blessés. Un assistant linguistique de la MONUG, le chef du service de sécurité abkhaze de facto à Gali, un autre agent du service de sécurité de facto et une jeune femme ont été tués. Un autre assistant linguistique de la MONUG était parmi les six blessés. Les autorités abkhazes de facto ont condamné les forces de sécurité géorgiennes pour cette explosion qu'ils ont qualifiée d'« attaque terroriste ». Le Gouvernement géorgien a déclaré que cet acte de violence répondait aux « intérêts des forces qui espéraient prolonger la présence des forces militaires russes déployées illégalement en Géorgie et cherchaient à faire échouer les aspirations européennes et euro-atlantiques de la Géorgie ». Survenant après les bombardements aveugles de Gagra le 29 juin et de Soukhoumi le 30 juin, le bombardement de Gali a marqué un nouveau niveau inquiétant de violence.

26. Parmi les activités criminelles signalées aux patrouilles de la MONUG pendant la période considérée, on mentionnera deux meurtres, un vol et deux enlèvements (compte non tenu de l'incident du 6 juillet).

27. La police des Nations Unies a continué de se tenir en rapport avec les services de police abkhazes de facto dans les districts de Gali, d'Otchamtchira et de Tkvarcheli. Elle a organisé, à l'intention de 216 agents de la milice abkhaze de facto, 24 séances de formation à la sécurité routière, aux tactiques policières, à la criminalistique, à la gestion des services de police et à d'autres compétences policières, et fait don de matériel et de livres.

28. Du 2 au 5 juin, la police des Nations Unies a organisé dans la ville d'Otchamtchira un séminaire sur la prévention de la violence familiale et de la délinquance juvénile, auquel ont participé 16 représentants de la Cour suprême abkhaze de facto, des services de sécurité abkhazes, du Bureau du Procureur général, des Ministères de l'intérieur, de la justice, de la santé et de l'éducation, et d'organisations non gouvernementales. Cette manifestation était placée sous la direction de l'organisation non gouvernementale La Strada (Ukraine), du Ministère de facto des affaires intérieures et de l'Association des femmes d'Abkhazie, organisation non gouvernementale abkhaze. La police des Nations Unies a aussi organisé des campagnes d'éducation et distribué aux enfants des matériels pédagogiques sur la sécurité routière.

29. La campagne de conscription dans les forces armées abkhazes de facto menée au printemps a démarré le 1^{er} avril 2008. Pendant la période considérée, aucun recrutement forcé n'a été signalé au Bureau des droits de l'homme, qui dispense actuellement des conseils juridiques au sujet du recrutement forcé dont un Géorgien de souche du district de Gali aurait fait l'objet par le passé.

30. À la fin du mois de mars, des « passeports » abkhazes ont commencé d'être officiellement délivrés dans le district de Gali, procédure qui a visiblement été suspendue pendant les deux mois qui ont suivi. En juin, les autorités de facto du district ont relancé l'opération, qui a eu des résultats limités, car les résidents du district de Gali étaient réticents à déclarer dans le formulaire de demande qu'ils renonçaient à leur citoyenneté géorgienne.

31. Le Bureau des droits de l'homme a assuré le suivi d'une affaire concernant un prêtre géorgien qui avait été envoyé de Tbilissi à Gali pour animer des cérémonies religieuses en géorgien. Après que les autorités religieuses abkhazes lui ont interdit d'exercer son ministère, il a été expulsé de Gali. Le Bureau des droits de l'homme, qui n'était pas habilité à se prononcer sur la question de la juridiction religieuse, n'a pu corroborer les accusations portées par les médias, selon lesquelles le prêtre aurait subi des violences physiques.

Secteur de Zougdid

32. Au cours de la période considérée, la situation du côté de la ligne de cessez-le-feu contrôlé par la Géorgie est restée généralement tendue en raison des événements évoqués dans ce qui précède ainsi que d'un certain nombre d'incidents qui se sont produits dans le secteur de Zougdid, notamment plusieurs incidents entre la force de maintien de la paix de la CEI et des fonctionnaires du Ministère géorgien des affaires intérieures, une attaque qui aurait visé deux autobus dans la partie de Khourcha proche de la ligne de cessez-le-feu le jour des élections législatives géorgiennes, et diverses explosions les 2, 6 et 9 juillet. Malgré ces tensions, les effectifs des postes d'observation du Ministère géorgien des affaires intérieures sont restés les mêmes, tout comme le niveau d'alerte.

33. La Mission a organisé un certain nombre de réunions tripartites avec la partie géorgienne et la force de maintien de la paix de la CEI, et depuis la fin du mois de mars, la force de la CEI, en coordination avec le Ministère géorgien des affaires intérieures, a repris ses patrouilles dans la zone de Ganmoukhouri contrôlée par la Géorgie, sur la rive nord de l'Ingouri.

34. À la mi-avril, les autorités abkhazes de facto ont signalé que la présence géorgienne avait été renforcée dans le district de Zougdid et le long de la ligne de cessez-le-feu. La force de la CEI a elle aussi indiqué à la MONUG qu'elle craignait un accroissement de la présence géorgienne dans la zone d'armement limité. La MONUG a mené de nombreuses patrouilles dans les zones de sécurité et d'armement limité, et si la population locale redoutait un conflit possible, la Mission n'a toutefois observé aucun renforcement important des forces de sécurité déployées dans la zone de conflit.

35. À compter de la mi-mai, la période à l'examen a été émaillée d'un certain nombre d'incidents impliquant des membres de la force de la CEI et des fonctionnaires du Ministère géorgien des affaires intérieures. Dans la plupart des cas, les médias géorgiens étaient présents et ils ont retransmis ces incidents. Le 17 mai, un véhicule blindé de transport de troupes faisant partie d'un convoi de la force de la CEI en route vers son quartier général dans le village d'Urta aurait été impliqué dans un accident de la circulation avec un véhicule civil, et le 17 juin, quatre membres de la force de la CEI se trouvant dans un camion qui transportait des missiles antichars ont été arrêtés. Dans les deux cas, les soldats de la CEI ont été désarmés par la force et faits prisonniers par un large contingent de forces de l'ordre

armées jusqu'aux dents, puis amenés au commissariat de Zougdidi pour y être interrogés, avant d'être relâchés. Les représentants de la MONUG dans le secteur de Zougdidi sont restés au commissariat jusqu'à ce que les détenus soient libérés.

36. Dans les deux cas, la partie géorgienne s'est plainte que les soldats de la paix de la CEI n'avaient pas coordonné leur déplacement avec le Ministère des affaires intérieures, et dans le second cas, elle a affirmé qu'il était contradictoire qu'une mission de maintien de la paix détienne des missiles antichars. La force de la CEI a estimé que l'arrestation et la détention de son personnel constituaient une provocation et une violation flagrante de l'Accord de Moscou. Il faut souligner qu'une unité élémentaire antichar fait partie intégrante du bataillon de fusiliers motorisés du Groupe d'opérations de la force de la CEI pour le sud. Les missiles que la force transporte correspondent aux systèmes antichars de l'unité élémentaire. Ces incidents ont avivé les tensions entre la force de maintien de la paix de la CEI et la partie géorgienne. En juillet, de nouveaux incidents se sont produits entre la force et le Ministère géorgien des affaires intérieures. Ils étaient certes moins graves, mais ils n'en ont pas moins mis en évidence des tensions susceptibles de dégénérer.

37. Pendant la période considérée, l'incident le plus grave dans la région de Zougdidi s'est produit le 21 mai, jour des élections législatives géorgiennes, à proximité de Khourcha, village qui se trouve non loin de la ligne de cessez-le-feu. Des tirs nourris ont éclaté près d'un terrain de football où un certain nombre de personnes, venant principalement du district de Gali, avaient rendez-vous afin de prendre l'autobus pour aller voter à Zougdidi. D'après le récit des événements, les personnes rassemblées sur le terrain se sont enfuies dès les premiers coups de feu. Les autobus vides ont ensuite été la cible de roquettes et ont pris feu. Trois personnes, dont une grièvement blessée, ont été hospitalisées. Les forces de sécurité géorgiennes sont arrivées rapidement sur les lieux et ont longuement tiré en direction de la ligne de cessez-le-feu. Les médias géorgiens ont filmé tout l'incident, dont la partie géorgienne a immédiatement accusé la partie abkhaze d'être l'instigatrice. Celle-ci a nié toute participation.

38. La MONUG a enquêté et pu déterminer où se trouvaient les assaillants lorsqu'ils avaient ouvert le feu, à savoir à une centaine de mètres environ des autobus, du côté de la ligne de cessez-le-feu contrôlé par la Géorgie. Il n'a pour l'heure pas été possible d'établir leur identité, mais compte tenu des circonstances pour le moins troublantes dans lesquelles l'incident s'est déroulé, en particulier la façon dont il a été filmé, qui porte à croire qu'il était programmé et non pas spontané, la MONUG doit poursuivre son enquête.

39. Le 2 juillet, une explosion a eu lieu au petit matin en bordure de la route M-27, à proximité du poste de contrôle établi par la force de maintien de la paix de la CEI à l'entrée du pont passant au dessus du fleuve Ingouri, du côté de la ligne de cessez-le-feu contrôlé par la Géorgie. La partie abkhaze avait interdit la traversée de ce pont le 1^{er} juillet. Le 6 juillet, quatre explosions ont retenti le long de la route M-27, entre le village de Rukhi et le pont, sur 250 mètres environ. Le même jour, une autre explosion s'est produite dans un champ de maïs le long de la ligne de cessez-le-feu, à 400 mètres à peu près au nord-est du poste d'observation établi par le Ministère géorgien des affaires intérieures. Aucun blessé n'a été signalé. La MONUG mène son enquête.

40. Le 9 juillet, un incident s'est produit sur la ligne de cessez-le-feu, lorsque deux roquettes et des tirs d'armes légères ont semble-t-il visé l'ancien poste

d'observation 217 du Ministère des affaires intérieures, près d'Akhali Abustmani, du côté contrôlé par la Géorgie. On ignore qui a mené cette attaque, au cours de laquelle la structure du poste a été légèrement endommagée, sans qu'il y ait de victime. L'enquête se poursuit.

41. Du 27 mai au 2 juin, la force de la CEI a procédé à la relève annuelle du Groupe d'opérations pour le sud. Le bataillon 526 de fusiliers motorisés (553 soldats et 49 véhicules blindés de transport de troupes) a remplacé le bataillon 529 (414 soldats). Globalement, le retrait du matériel s'est déroulé dans la transparence, et l'opération a été convenablement coordonnée avec les autorités géorgiennes et la MONUG.

42. En juin, les patrouilles de la MONUG ont constaté une recrudescence des stages de formation organisés par la partie géorgienne : le nombre de stagiaires a augmenté, tout comme celui des zones dans lesquelles lesdits stages ont eu lieu. Les activités se sont déroulées soit dans la zone de sécurité (stages destinés au personnel des services de police), soit dans la zone d'armement limité (stages à l'intention des fonctionnaires du Ministère de la défense).

43. Au cours de la période considérée, la MONUG a continué d'observer les déplacements ordinaires en direction de la haute vallée de la Kodori de membres du personnel et de véhicules, principalement de soutien logistique, du Ministère géorgien des affaires intérieures. Ils entraient généralement dans le cadre de la relève du personnel effectuée par voie terrestre, et leur nombre a sensiblement augmenté par rapport à la précédente période considérée, du fait de l'amélioration des conditions météorologiques. Le nombre de vols observés a quant à lui légèrement diminué. Les procédures arrêtées par la partie géorgienne pour notifier et vérifier les déplacements dans la zone de sécurité ainsi qu'à destination et en provenance de la haute vallée de la Kodori n'ont généralement pas été suivies.

44. Parmi les activités criminelles signalées aux patrouilles de la MONUG pendant la période considérée, on mentionnera deux meurtres, une tentative de meurtre, huit vols et sept enlèvements.

45. La composante police de la MONUG a mis en œuvre un programme consultatif systématique avec la police géorgienne. Elle a mené 35 patrouilles au total avec les forces de l'ordre locales, et 247 policiers ont participé à 23 stages de formation consacrés aux tactiques policières, à l'autodéfense, à la criminalistique, à la police de proximité, au contrôle de la circulation et à d'autres compétences essentielles. La police des Nations Unies a aussi facilité la participation de 10 policiers géorgiens à un cours de formation sur les moyens modernes de maintien de l'ordre que l'École de police de la faculté estonienne d'administration organisait du 16 mai au 14 juin.

46. Le 28 mai, un poste de police modèle doté d'installations de formation, dont la police des Nations Unies avait planifié et supervisé la construction conformément aux normes européennes, a été inauguré dans le village de Lia (voir par. 63).

47. La police des Nations Unies a mené 10 enquêtes sur les questions de sécurité dans 16 collectivités se trouvant dans la zone de sécurité, et elle a organisé des campagnes d'éducation et distribué aux enfants des matériels pédagogiques sur la sécurité routière.

Vallée de la Kodori

48. Au cours de la période considérée, la situation est globalement restée calme dans la vallée de la Kodori jusqu'au 9 juillet, date à laquelle un grave incident se serait produit dans la région d'Achamkhara, dans la basse vallée de la Kodori (voir par. 52).

49. Le 9 avril, l'équipe de la MONUG est retournée à sa base d'opérations à Adjara, dans la haute vallée de la Kodori, après s'en être absentée pendant six semaines en raison des conditions climatiques hivernales. À son retour, l'équipe n'a pas observé de changement, ni d'augmentation des effectifs du Ministère géorgien des affaires intérieures par rapport au nombre que les autorités géorgiennes avaient indiqué à la MONUG le 23 juin (578 personnes). Toutefois, pendant la période considérée, l'équipe n'a pas été autorisée à se rendre dans certaines zones, en particulier la vallée de la Kvabchara, et la MONUG n'a donc pas été en mesure de vérifier l'exactitude des chiffres officiels communiqués. Bien que la partie abkhaze et la force de maintien de la paix de la CEI aient dit craindre que davantage de militaires géorgiens, y compris des fonctionnaires du Ministère de la défense, et du matériel militaire lourd aient été envoyés dans la haute vallée de la Kodori, rien de ce que la Mission a observé ne laisse à penser que des forces de sécurité soient massivement entrées en fonction. La Mission a cependant prié le Ministère géorgien des affaires intérieures de veiller à accroître la transparence, en particulier s'agissant des régions restées inaccessibles jusque là, afin d'être en mesure de déterminer avec certitude quelle était la situation sur le terrain.

50. La MONUG a observé la construction de nouvelles infrastructures dans la haute vallée de la Kodori, notamment un réseau routier, des habitations, une installation logistique et des cuves de carburant. Il semblerait que ces installations soient plus importantes que celles dont auraient besoin les effectifs qu'a déclarés le Ministère géorgien des affaires intérieures. Les transports aériens sont restés le mode de transport de prédilection des personnes se rendant dans la haute vallée de la Kodori, car les cols de Kalamri-Suki et de Khida sont parfois fermés. Certains déplacements par voie terrestre observés par l'équipe de la MONUG partageant un poste avec la force de la CEI à la limite septentrionale de la zone de conflit sur le chemin menant à la vallée de la Kodori n'avaient pas pour origine la haute vallée de la Kodori, ce qui laissait à penser que certains convois se déroutaient vers d'autres destinations entre ce poste et la haute vallée.

51. Avec l'amélioration des conditions météorologiques, les forces de sécurité géorgiennes ont repris leurs positions d'été au col de Maruky, situé au nord de la vallée de la Kodori, à la frontière de la Fédération de Russie. La partie abkhaze en aurait fait de même au col d'Adanga, dans une région voisine. Ces positions, éloignées de la vallée de la Kodori, se trouvent hors de la zone que la MONUG contrôle habituellement. La proximité relative de ces positions entre elles peut être due à des accrochages entre les parties, en particulier en raison des divergences quant à la délimitation des zones contrôlées par la Géorgie et par l'Abkhazie dans la vallée de la Kodori.

52. Le 9 juillet, les parties abkhaze et géorgienne se sont affrontées dans les hauteurs d'Achamkhara, dans la basse vallée de la Kodori. La partie abkhaze a affirmé que la partie géorgienne avait attaqué un poste de sécurité abkhaze de facto, blessant deux réservistes abkhazes, tandis que la partie géorgienne a déclaré que l'une de ses patrouilles avait été attaquée alors qu'elle assurait la sécurité des

hauteurs d'Achamkhara, en prévision de la visite de la MONUG dans la vallée de Kvabchara, et signalé que trois employés du Ministère des affaires intérieures avaient été blessés. Il convient de rappeler qu'en juin 2007, la partie géorgienne avait occupé les hauteurs d'Achamkhara, provoquant entre les parties un affrontement qui aurait pu être grave mais qui avait été désamorcé lorsque la partie géorgienne avait retiré son personnel. La MONUG est en train d'enquêter.

53. Bien que la Mission ait exhorté à plusieurs reprises les parties à cesser toute activité aérienne dans la zone de conflit, des survols ont aussi été observés dans la vallée de la Kodori. Le Ministère géorgien des affaires intérieures, la partie abkhaze et les membres de la force de maintien de la paix de la CEI ont signalé avoir observé des drones survoler les basse et haute vallées de la Kodori les 8 et 22 avril, les 22 et 24 mai, les 6 et 30 juin et les 4 et 5 juillet. Aucune des parties n'a admis avoir fait voler des drones au-dessus de la vallée de la Kodori.

Faits nouveaux intéressant la Mission

54. Les réunions quadripartites hebdomadaires n'ont toujours pas repris depuis le 2 novembre 2006. L'Équipe d'enquête de la MONUG a achevé le projet de rapport sur l'enquête du Groupe d'enquête conjoint sur la disparition de David Sigua et l'a soumis pour examen aux membres du Groupe.

55. En ce qui concerne l'explosion qui s'est produite le 29 février 2008 dans le village de Nabakevi (voir S/2008/219, par. 19 et 30), l'enquête menée par l'Équipe de la MONUG n'a pas permis d'établir l'identité des coupables. L'enquête reprendra si l'on découvre de nouveaux indices. L'Équipe a également fini d'enquêter sur les événements en rapport avec l'utilisation de drones dans la zone de responsabilité de la MONUG, qui sont résumés aux paragraphes 15 à 17 du présent rapport.

56. Quant au renforcement de la capacité d'observation de la MONUG, la Mission prévoit de poursuivre les consultations avec les deux parties au sujet de l'acquisition de drones dans le but d'améliorer la transparence dans la zone de responsabilité de la Mission.

IV. Coopération avec les Forces collectives de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants

57. La Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) et la force de maintien de la paix de la CEI ont continué de coopérer étroitement dans l'exécution de leurs mandats respectifs. Depuis la mi-février, la force de maintien de la paix de la CEI a informé la MONUG de son intention de remédier au problème que pose le nombre insuffisant de véhicules blindés de transport de troupes (VBTT) et autres véhicules au sein des groupes opérationnels tant du nord que du sud. Au total, 81 VBTT et 26 véhicules divers devraient être remplacés par des véhicules similaires ou s'il s'agit de camions, également par des VBTT. La MONUG n'a pas été en mesure de suivre avec précision le remplacement des véhicules.

58. La force de maintien de la paix de la CEI a continué d'escorter la MONUG dans la partie basse de la vallée de la Kodori pendant les relèves régulières de sa base d'opérations à Kodori. Elle a également fourni une assistance aux bases avancées de la MONUG qui étaient établies périodiquement à proximité des postes

de contrôle ou d'observation de la force de maintien de la paix de la CEI, des deux côtés de la ligne de cessez-le-feu.

V. Questions relatives aux droits de l'homme

59. Au cours de la période faisant l'objet du présent rapport, le Bureau des droits de l'homme des Nations Unies en Abkhazie (Géorgie) a poursuivi son action de promotion des droits de l'homme et continué de fournir un appui aux ONG. Conformément à son mandat, il a mené ses activités dans l'ensemble de l'Abkhazie (Géorgie).

60. Le Bureau a continué d'envoyer régulièrement du personnel dans les centres de détention, suivi le déroulement des procès et fourni des services juridiques consultatifs à la population locale. Son bureau de Soukhoumi a accueilli 38 visiteurs au cours de la période considérée, la majorité des plaintes étant liées aux droits de propriété et au traitement des détenus. Le Bureau a donné suite aux allégations de violation du droit à la liberté de circulation portées à sa connaissance et poursuivi le dialogue avec les autorités de facto concernant le sort du dernier condamné à mort d'Abkhazie (Géorgie).

61. L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) a commencé à mettre en œuvre deux projets. L'un est mené à l'appui du Centre des droits de l'homme à l'Université de Soukhoumi et vise à sensibiliser aux questions relatives aux droits de l'homme. L'autre aide les enseignants et les étudiants en formation à établir des propositions de projet, à mettre en œuvre des projets et à faire rapport en la matière afin de faciliter leur participation aux concours permettant d'obtenir de mini-bourses organisés par l'OSCE dans les écoles. L'OSCE a également mis sur pied à l'intention des journalistes abkhazes un cours de formation de deux jours concernant la liberté des médias.

VI. Action humanitaire et activités de relèvement

62. Au cours de la période faisant l'objet du rapport, la Mission a continué, grâce à son fonds d'affectation spéciale, de mettre en œuvre des projets portant principalement sur le secteur de la santé et la remise en état du réseau d'alimentation en électricité. Elle a poursuivi ses travaux de rénovation d'un hôpital, d'un dispensaire et d'un centre de jeunes dans le secteur de Gali et de remise en état d'un hôpital dans celui de Zougdididi.

63. Un nouveau poste de police a été construit dans le village de Lia, avec l'appui de la Mission et un apport financier de la Commission européenne, afin de remplacer l'ancien qui avait été détruit lors d'une attaque en janvier 2004. Il a été inauguré le 28 mai. La deuxième phase du projet de formation de 24 détenus de la prison de Dranda, visant à faciliter leur réinsertion future dans la société, a commencé en mai.

64. En avril, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a commencé à remettre en état les systèmes d'approvisionnement en eau des districts de Gali, Tkvarcheli et Otchamtchira. Au cours de la période considérée, le PNUD a également lancé un projet visant à aider les femmes chefs d'entreprise, en leur fournissant une formation à la gestion des entreprises et à l'élaboration de plans

d'activité et en organisant un atelier sur les questions relatives aux spécificités. Le PNUD a également continué de soutenir les exploitants agricoles locaux en renforçant les capacités locales de gestion phytosanitaire. Il a fourni à des groupes d'agriculteurs des districts de Gali, d'Otchamtchira et de Tkvarcheli des pulvérisateurs portés sur le dos, des pesticides biologiques et des informations pertinentes.

65. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), avec l'appui de ses partenaires, les Conseils danois et norvégien pour les réfugiés et la Coopération suisse au développement, a continué de mettre en œuvre le projet « Orientations stratégiques pour l'Abkhazie », notamment des activités de protection et de renforcement de la confiance à l'échelon des communautés, des projets liés à l'éducation et des activités capitales de réfection de logements, de création de revenus, de soutien agricole et de formation. Le HCR a également entamé un dialogue préliminaire sur une opération de profilage devant permettre de mieux comprendre les problèmes et besoins des habitants des districts de Gali, d'Otchamtchira et de Tkvarcheli et reçu des appréciations positives des parties concernées. En avril, le HCR a tenu un atelier de planification de trois jours à Gali et Zougdididi, auquel ont participé des représentants de sept pays donateurs. Les donateurs ont pu se rendre sur les lieux d'exécution des projets, s'entretenir avec les bénéficiaires des deux côtés de la ligne de cessez-le-feu et se rendre ainsi compte que face aux besoins humanitaires dans la zone de conflit la communauté internationale se devait d'apporter un appui beaucoup plus vaste. Le Haut-Commissaire adjoint aux réfugiés, Craig Johnston, s'est rendu en Géorgie en mai et a examiné la situation des rapatriés et les perspectives de rapatriement supplémentaires avec des représentants de haut niveau des deux parties.

66. Au cours de la première quinzaine de mai, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a organisé une série de cours de formation sur la gestion des vaccinations à l'intention des professionnels de la santé dans l'ensemble de l'Abkhazie (Géorgie). Ces cours permettront aux participants de coordonner la mise en œuvre de la campagne de vaccination de masse contre la rougeole et la rubéole, prévue pour octobre 2008. L'UNICEF a également fourni une assistance technique et matérielle à l'appui de la campagne de vaccination, notamment un soutien aux associations locales pour qu'elles sensibilisent la population aux avantages de la vaccination.

67. Le Programme alimentaire mondial (PAM), en collaboration avec World Vision International, a continué d'aider les catégories de population les plus vulnérables par le biais de programmes « vivres contre travail » ou « vivres contre éducation ». Les projets d'échange de nourriture contre du travail, qui bénéficient à 9 400 personnes vivant dans les districts de Gali, d'Otchamtchira et de Tkvarcheli, ont pour objectif de remettre en état les infrastructures agricoles, de rendre propres à la culture les terres abandonnées et de les cultiver. Compte tenu du fait que le PAM va bientôt cesser ses activités dans la région, il a continué d'étudier la possibilité d'établir des partenariats avec d'autres organismes des Nations Unies ou avec des ONG pour assurer la viabilité de ses projets. Dans le cadre du programme d'échange de nourriture contre une éducation, des rations à emporter chez-soi ont été fournies à plus de 1 050 des écoliers les plus à risque des districts d'Otchamtchira, Tkvarcheli, Gali, Goulripch, Soukhomi et Gagra, ce qui leur a permis de ne pas manquer l'école. En coopération avec Médecins sans frontières, des denrées

alimentaires ont également été distribuées à 70 tuberculeux traités à l'hôpital de Goulripch.

VII. Questions concernant le soutien

68. Au cours de la période faisant l'objet du présent rapport, la MONUG a poursuivi sa campagne de prévention du VIH/sida et de sensibilisation à cette infection. La Mission a tenu des sessions de formation pour tout son personnel. Des documents d'information ont été distribués et affichés dans la zone relevant de la Mission.

69. La MONUG a continué de mettre en œuvre la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité, et s'est félicitée de l'accroissement du rôle et de la contribution des femmes en tant qu'observateurs militaires.

70. La MONUG a mis en œuvre la circulaire ST/SGB/2008/5 intitulée « Interdiction de la discrimination, du harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, et de l'abus de pouvoir » en la faisant circuler auprès de l'ensemble du personnel de la Mission en avril. En juin, le programme de formation en ligne obligatoire correspondant avait été suivi par l'ensemble du personnel civil. En outre, un exposé de rappel concernant les questions de comportement et de discipline a été présenté, qui s'adressait à toutes les catégories de personnel de la Mission et portait sur l'évolution récente des directives et autres questions de conduite, notamment la prostitution et la pornographie.

71. Pour faire face à un certain nombre d'incidents récents liés à des stupéfiants illégaux, la MONUG met actuellement en œuvre une politique de tolérance zéro.

72. À la suite de la mise à jour, il y a peu de temps, de la teneur de la formation en ligne, le programme imposé de sensibilisation à l'obligation d'intégrité a été relancé à la MONUG en mars. Tout le personnel civil de la Mission devait avoir suivi avant le 31 mai les trois cours de formation en ligne obligatoires sur la conduite et la discipline concernant les normes de conduite, la sensibilisation à l'obligation d'intégrité et l'interdiction de la discrimination, du harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, et de l'abus de pouvoir.

VIII. Observations

73. Je n'ai cessé de souligner le besoin de strictement observer le cessez-le-feu et la séparation des forces dans la zone dont la MONUG est responsable afin d'empêcher une reprise des hostilités et de créer un climat favorable au dialogue entre les deux parties. Malheureusement, après une période de stabilité relative pendant l'hiver, les quatre derniers mois ont vu une résurgence des tensions, découlant notamment de désaccords évidents sur ce qui constitue l'observation ou la violation du régime de cessez-le-feu. Compte tenu des termes de l'Accord de Moscou et de la volatilité de la situation générale s'agissant du Processus de paix entre la Géorgie et l'Abkhazie, je mets l'accent sur la nécessité pour toutes les parties concernées de respecter le régime de séparation des forces de la manière la plus rigoureuse qui soit sur terre, en mer et dans les airs, la force de maintien de la paix de la CEI ayant la responsabilité d'en assurer l'application. Je suis conscient

que la partie géorgienne a demandé à plusieurs reprises que le mécanisme de maintien de la paix soit modifié, mais tant que ce problème et d'autres ayant trait au processus de paix Géorgie-Abkhazie font l'objet de pourparlers, je demande à toutes les parties prenantes de préserver l'intégrité du régime de cessez-le-feu. Après une série d'incidents récents, j'appelle la partie abkhaze à respecter la liberté de circulation de la MONUG et la partie géorgienne à faire en sorte que la force de maintien de la paix de la CEI puisse librement circuler dans les zones dont elles sont respectivement responsables.

74. La recrudescence des tensions au cours de la période examinée n'a pas concerné le régime de cessez-le-feu. J'ai condamné les attentats à l'explosif et l'utilisation de bombes plantées le long des routes entre le 29 juin et le 6 juillet des deux côtés de la ligne de cessez-le-feu, les attentats inconsidérés dans des endroits publics du côté abkhaze ayant fait quatre morts, dont un membre du personnel de la MONUG, et 18 blessés. L'enquête menée par la MONUG concernant les incidents qui ont eu lieu à Gali et dans d'autres endroits de la zone de conflit se poursuivent – les attentats à la bombe de Gagra et Soukhoumi n'ont pas eu pour cadre la zone dont est responsable la Mission – mais dans l'intervalle, je suis profondément préoccupé par cette violence gratuite et sans précédent qui aura des conséquences imprévisibles pour un processus de paix fragile.

75. En outre, dans le cadre des relations déjà difficiles entre la Fédération de Russie et la Géorgie, l'évolution de la situation au cours de la période faisant l'objet du présent rapport a conduit à une escalade des tensions entre les deux pays, la Géorgie accusant la Russie d'accélérer l'annexion de l'Abkhazie et la Russie blâmant la Géorgie de se préparer à mener de façon imminente une opération militaire en Abkhazie. Bien que le mandat de la MONUG concerne uniquement le conflit entre la Géorgie et l'Abkhazie, les aspects tant prévention que règlement du conflit de ce mandat sont affectés de façon importante par la détérioration de la relation entre les principales parties prenantes et l'effet polarisant qu'elle a sur la situation internationale de manière plus générale. Selon de nombreux rapports, les événements qui se sont enchaînés dès mars 2008 ont presque causé une confrontation majeure entre la Géorgie et l'Abkhazie et la force de maintien de la paix de la CEI pendant la deuxième quinzaine d'avril.

76. Cela confirme la pertinence de l'évaluation du processus de paix actuellement en cours, qui comprend des consultations entre les deux parties et les organisations internationales et États Membres, notamment le Groupe des Amis, qui ont participé le plus directement au processus de paix. Cette évaluation permettra notamment d'envisager la possibilité d'une réponse internationale coordonnée susceptible d'empêcher une aggravation de la situation politique et de la situation en matière de sécurité. Il est essentiel de maintenir le consensus international si l'on veut remettre le processus de paix sur ses rails.

77. Je conclus en remerciant mon Représentant spécial et le personnel de la MONUG de persévérer dans l'effort dans un environnement de plus en plus difficile, comme l'a montré la perte d'un membre du personnel de la MONUG à Gali le 6 juillet 2008. J'offre mes condoléances à la famille de ce dernier et souhaite un prompt rétablissement aux membres du personnel de la MONUG blessés pendant cet incident. Je saisis également l'occasion qui m'est donnée pour rendre hommage au général de division Niaz Muhammad Khan Khattak, qui quitte la Mission après trois ans à la tête du contingent militaire de la MONUG et qui s'est

acquitté de façon remarquable de ses fonctions d'observateur militaire en chef de la Mission pendant une période très difficile. Mes remerciements vont également aux membres du Groupe des Amis et aux États Membres et organisations qui continuent de contribuer au processus de paix.

Annexe

A. Pays fournissant des observateurs militaires
(au 14 juillet 2008)

<i>Pays</i>	<i>Nombre d'observateurs militaires</i>
Albanie	3
Allemagne	12 ^a
Autriche	3
Bangladesh	8
Croatie	3
Danemark	5
Égypte	5
États-Unis d'Amérique	3
Fédération de Russie	4
France	3
Ghana	1
Grèce	4
Hongrie	7
Indonésie	4
Jordanie	7
Lituanie	2
Moldova	1
Mongolie	0
Népal	1
Nigéria	1
Pakistan	11 ^b
Pologne	2
République de Corée	7
République tchèque	5
Roumanie	2
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	5
Suède	3
Suisse	4
Turquie	5
Ukraine	5
Uruguay	3
Yémen	1
Total	130

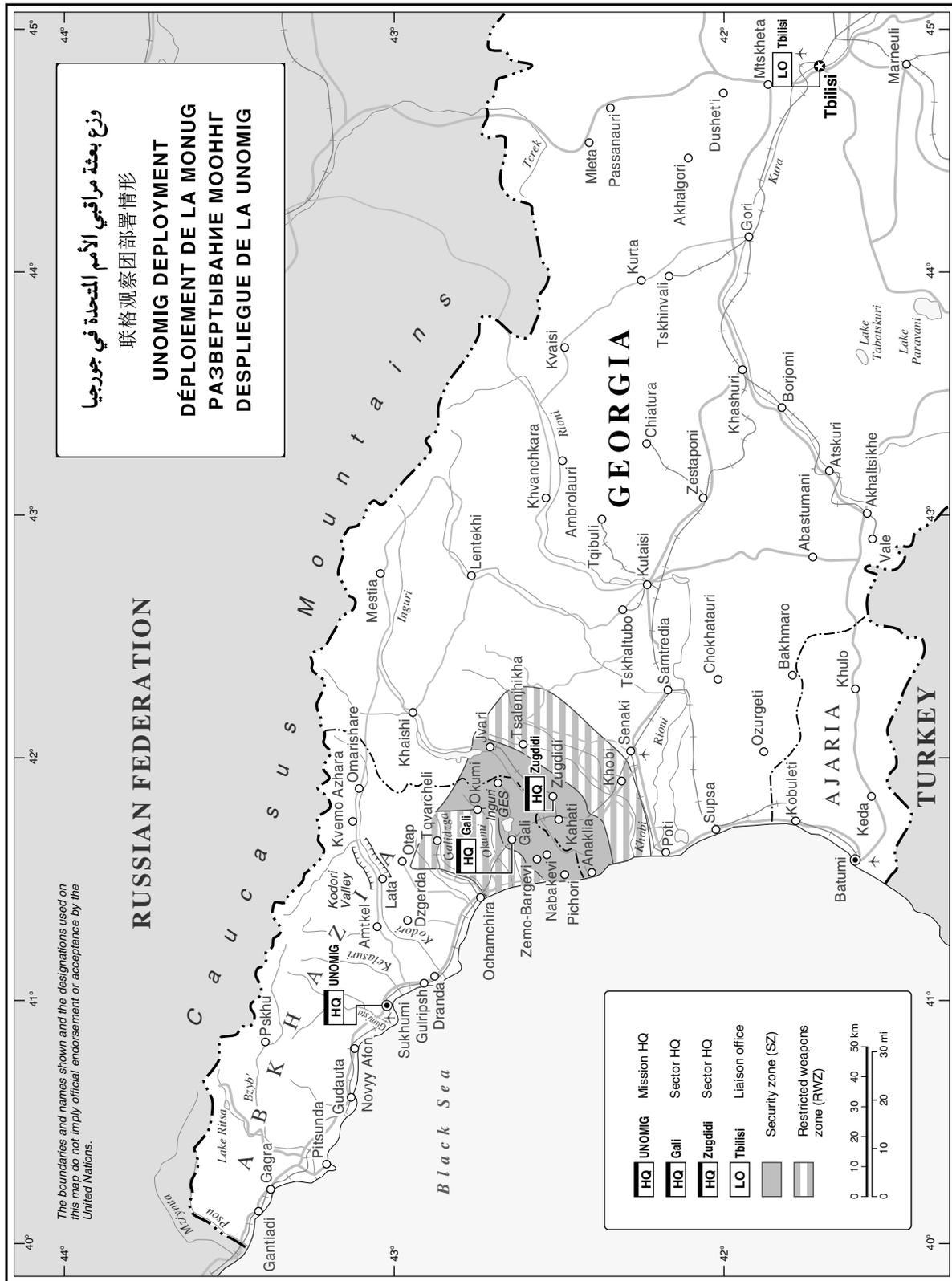
**Pays fournissant du personnel de police civile
(au 14 juillet 2008)**

<i>Pays</i>	<i>Nombre de policiers civils</i>
Allemagne	4
Fédération de Russie	2
Ghana	1
Israël	1
Pologne	2
République tchèque	1
Suède	1
Suisse	2
Ukraine	1 ^c
Total	15

^a Trois observateurs militaires des Nations Unies et neuf membres de l'équipe médicale.

^b Y compris le chef des observateurs militaires.

^c Conseil principal pour les questions de police.



وضع بعثة مراقبي الأمم المتحدة في جورجيا
 联合国观察团部署情形
UNOMIG DEPLOYMENT
DÉPLOIEMENT DE LA MONUG
РАЗВЕРТЫВАНИЕ МООННГ
DESPLIEGUE DE LA UNOMIG

HQ	UNOMIG	Mission HQ
HQ	Gali	Sector HQ
HQ	Zugdidi	Sector HQ
LO	Tbilisi	Liaison office
		Security zone (SZ)
		Restricted weapons zone (RWZ)

0 10 20 30 40 50 km
 0 10 20 30 mi

The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.

Department of Field Support
 Cartographic Section

Map No. 3837 Rev. 58 UNITED NATIONS
 July 2008